



ASSOCIATION DES COMPAGNIES
D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

STANDARD DE REPORTING LUXEMBOURGEOIS



Champ d'application et remarques générales :

Le champ d'application du standard de reporting luxembourgeois se limite aux contrats d'assurance vie et de capitalisation liés à des fonds d'investissement (produits en unités de compte).

Un « contrat lié à des fonds d'investissement » est un contrat dont le risque de placement est entièrement supporté par le souscripteur et qui est adossé à des fonds externes et/ou à des fonds internes collectifs et/ou à des fonds internes dédiés et/ou à des fonds d'assurance spécialisés. Il ne comporte aucune garantie de rendement de la part de l'entreprise d'assurance.

Sont exclus du champ d'application du standard de reporting luxembourgeois les produits :

- d'assurance vie groupe (allocations patronales et personnelles) ;
- d'assurance avec abattements fiscaux prévus par la loi luxembourgeoise concernant l'impôt sur le revenu et pouvant profiter aux résidents luxembourgeois et aux non-résidents « assimilés » (L.I.R. - articles 110 no. 3, 111 et 111 bis).

Ce standard ne se substitue pas aux exigences réglementaires locales et applicables dans le cadre de la Libre Prestation de Services. Il s'agit d'une recommandation de l'ACA avec une approche « best practices » qui ne présente pas de caractère impératif.

Toute communication d'informations aux souscripteurs doit se faire sur un support durable.

1/ Fonds externes

A. Fréquence du reporting :

Annuelle, 90 jours au plus tard suivant la fin de chaque année (année calendaire ou année contractuelle/date d'anniversaire du contrat, au choix des compagnies).

B. Responsabilité : Entreprise d'assurance

C. Modes de communication : Si l'information détaillée n'est pas mise à disposition sur les pages intranet sécurisées de l'entreprise d'assurance, les souscripteurs ont le droit de recevoir sans frais annuellement un reporting faisant mention des informations reprises ci-dessous sous "Contenu".

D. Contenu :

- le cumul des primes versées (nettes des éventuelles taxes sur primes) et des rachats effectués sur le contrat (bruts des éventuels impôts à la source) depuis la conclusion du contrat jusqu'au dernier jour de l'année précédant celle couverte par le reporting (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- les totaux des opérations sur contrat au cours de l'année écoulée et leur impact par fonds externe en nombre d'unités de compte, parts ou montants:
 - primes versées (nettes des éventuelles taxes sur primes) ;
 - prestations liquidées (rachats partiels respectivement rentes versées, bruts des éventuels impôts à la source) ;
 - arbitrages (y compris les clôtures/remplacements de fonds) ;
- les totaux des coûts et frais prélevés au titre du contrat au cours de l'année écoulée et leur impact par fonds externe en nombre d'unités de compte, parts, montants ou pourcentage ;
- les totaux des primes de risque de l'année écoulée relatives à la couverture décès et aux couvertures complémentaires et leur impact par fonds externe en nombre d'unités de compte, parts ou montants ;
- la liste exhaustive de tous les fonds externes auxquels le contrat est adossé, la valeur unitaire des unités de compte / parts au contrat, le nombre d'unités de compte / parts acquises au contrat et leur valeur totale par fonds externe au dernier jour de l'année couverte par le reporting (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- la valeur totale du contrat au dernier jour de l'année écoulée (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- la valeur de rachat du contrat (brute des éventuels impôts à la source) au dernier jour de l'année écoulée (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- les garanties décès et complémentaires assurées au dernier jour de l'année écoulée (ou le premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- Renvoi dans le reporting annuel des contrats vers les rapports établis et VNI publiées par les promoteurs des fonds externes.

Publication sur internet et/ou intranet (au choix des compagnies) : Tableau de tous les fonds externes proposés avec hyperliens vers les sites web des promoteurs, pour permettre aux souscripteurs d'accéder à la fois aux rapports des fonds et aux VNI des fonds.

2/ Fonds internes collectifs

A. Fréquence du reporting :

Annuelle, 90 jours au plus tard suivant la fin de chaque année (année calendaire ou année contractuelle/date d'anniversaire du contrat, au choix des compagnies).

B. Responsabilité : Entreprise d'assurance

C. Modes de communication : Si l'information détaillée n'est pas mise à disposition sur les pages intranet sécurisées de l'entreprise d'assurance, les souscripteurs ont le droit de recevoir sans frais annuellement un reporting faisant mention des informations reprises ci-dessous sous "Contenu".

D. Contenu :

- la dénomination/stratégie du fonds + son code interne ;
- le cumul des primes versées (nettes des éventuelles taxes sur primes) et des rachats effectués sur le contrat (bruts des éventuels impôts à la source) depuis la conclusion du contrat jusqu'au dernier jour de l'année précédant celle couverte par le reporting (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- les totaux des opérations sur contrat au cours de l'année écoulée et leur impact par fonds interne collectif en nombre d'unités de compte, parts ou montants:
 - primes versées (nettes des éventuelles taxes sur primes) ;
 - prestations liquidées (rachats partiels respectivement rentes versées, bruts des éventuels impôts à la source) ;
 - arbitrages (y compris les clôtures/remplacements de fonds) ;
- les totaux des coûts et frais prélevés au titre du contrat au cours de l'année écoulée et leur impact par fonds interne collectif en nombre d'unités de compte, parts, montants ou pourcentage ;
- les totaux des primes de risque de l'année écoulée relatives à la couverture décès et aux couvertures complémentaires et leur impact par fonds interne collectif en nombre d'unités de compte, parts ou montants ;
- la liste exhaustive de tous les fonds internes collectifs auxquels le contrat est adossé, la valeur unitaire des unités de compte / parts au contrat, le nombre d'unités de compte / parts acquises au contrat et leur valeur totale par fonds interne collectif au dernier jour de l'année couverte par le reporting (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- la valeur totale du contrat au dernier jour de l'année écoulée (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- la valeur de rachat du contrat (brute des éventuels impôts à la source) au dernier jour de l'année écoulée (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- les garanties décès et complémentaires assurées au dernier jour de l'année écoulée (ou le premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- Pour chaque fonds interne collectif au sein duquel le contrat est investi à la fin de l'année :
 - ⊖ la liste exhaustive de tous les actifs composant le fonds interne collectif ;
 - la répartition des investissements par catégories principales d'actifs (monétaires, obligataires et actions) et par devise au dernier jour de l'année écoulée (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;

- la valeur totale du fonds interne collectif au dernier jour de l'année écoulée (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) dans la devise du fonds ;
- la performance du fonds interne collectif nette de frais pendant l'année écoulée ;

Publication sur internet et/ou intranet (au choix des compagnies) : Rapports annuels des fonds internes collectifs et VNI des fonds internes collectifs.

3/ Fonds internes dédiés (FID)

A. Fréquence du reporting :

Au moins annuelle, 90 jours au plus tard suivant la fin de chaque année (année calendaire ou année contractuelle/date d'anniversaire du contrat, au choix des compagnies).

B. Responsabilité : Entreprise d'assurance

C. Modes de communication : Si l'information détaillée n'est pas mise à disposition sur les pages intranet sécurisées de l'entreprise d'assurance, les souscripteurs ont le droit de recevoir sans frais annuellement un reporting faisant mention des informations reprises ci-dessous sous "Contenu".

D. Contenu :

- la dénomination/stratégie du fonds + son code interne ;
- le cumul des primes versées (nettes des éventuelles taxes sur primes) et des rachats effectués sur le contrat (bruts des éventuels impôts à la source) depuis la conclusion du contrat jusqu'au dernier jour de l'année précédant celle couverte par le reporting (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- les totaux des opérations sur contrat au cours de l'année écoulée et leur impact par fonds interne dédié en nombre d'unités de compte, parts ou montants:
 - primes versées (nettes des éventuelles taxes sur primes) ;
 - prestations liquidées (rachats partiels respectivement rentes versées, bruts des éventuels impôts à la source) ;
 - arbitrages (y compris les clôtures/remplacements de fonds) ;
- les totaux des coûts et frais prélevés au titre du contrat au cours de l'année écoulée et leur impact par fonds interne dédié en nombre d'unités de compte, parts,

montants ou pourcentage ;

- les totaux des primes de risque de l'année écoulée relatives à la couverture décès et aux couvertures complémentaires et leur impact par fonds interne dédié en nombre d'unités de compte, parts ou montants ;
- la liste exhaustive de tous les fonds internes dédiés auxquels le contrat est adossé, la valeur unitaire des unités de compte / parts au contrat, le nombre d'unités de compte / parts acquises au contrat et leur valeur totale par fonds interne dédié au dernier jour de l'année couverte par le reporting (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- la valeur totale du contrat au dernier jour de l'année écoulée (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- la valeur de rachat du contrat (brute des éventuels impôts à la source) au dernier jour de l'année écoulée (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- les garanties décès et complémentaires assurées au dernier jour de l'année écoulée (ou le premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- Pour chaque fonds interne dédié au sein duquel le contrat est investi à la fin de l'année :
 - la liste exhaustive de tous les actifs composant le fonds interne dédié ;
 - la répartition des investissements par catégories principales d'actifs (monétaires, obligataires et actions) et par devise au dernier jour de l'année écoulée (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;

- la valeur totale du fonds interne dédié au dernier jour de l'année écoulée (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) dans la devise du fonds ;
- la performance du fonds interne dédié nette de frais pendant l'année écoulée ;

Trimestriellement pour les contrats liés à des fonds internes dédiés, 90 jours au plus tard suivant la fin de chaque trimestre, les souscripteurs peuvent recevoir sur simple demande :

- la liste exhaustive de tous les fonds d'investissement auxquels leur contrat est adossé, la valeur unitaire des unités de compte / parts, le nombre d'unités de compte / parts acquises au contrat et leur valeur totale par fonds d'investissement au dernier jour du trimestre écoulé (ou au premier jour du trimestre suivant, selon les usages de compagnies) ;
- La valeur totale du contrat au dernier jour du trimestre écoulé (ou au premier jour du trimestre suivant, selon les usages des compagnies).

4/ Fonds d'assurance spécialisés (FAS)

A. Fréquence du reporting :

Au moins annuelle, 90 au plus tard suivant la fin de chaque année (année calendaire ou année contractuelle/date d'anniversaire du contrat, au choix des compagnies).

B. Responsabilité : Entreprise d'assurance

C. Modes de communication : Si l'information détaillée n'est pas mise à disposition sur les pages intranet sécurisées de l'entreprise d'assurance, les souscripteurs ont le droit de recevoir sans frais annuellement un reporting faisant mention des informations reprises ci-dessous sous "Contenu".

D. Contenu :

- la dénomination/profil du fonds + son code interne ;
- le cumul des primes versées (nettes des éventuelles taxes sur primes) et des rachats effectués sur le contrat (bruts des éventuels impôts à la source) depuis la conclusion du contrat jusqu'au dernier jour de l'année précédant celle couverte par le reporting (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- les totaux des opérations sur contrat au cours de l'année écoulée et leur impact par fonds d'assurance spécialisé en nombre d'unités de compte, parts ou montants:
 - primes versées (nettes des éventuelles taxes sur primes) ;
 - prestations liquidées (rachats partiels respectivement rentes versées, bruts des éventuels impôts à la source) ;
 - arbitrages (y compris les clôtures/remplacements de fonds) ;
- les totaux des coûts et frais prélevés au titre du contrat au cours de l'année écoulée et leur impact par fonds d'assurance spécialisé en nombre d'unités de compte, parts montants ou pourcentage ;

- les totaux des primes de risque de l'année écoulée relatives à la couverture décès et aux couvertures complémentaires et leur impact par fonds d'assurance spécialisé en nombre d'unités de compte, parts ou montants ;
- la liste exhaustive de tous les fonds d'assurance spécialisés auxquels le contrat est adossé, la valeur unitaire des unités de compte / parts au contrat, le nombre d'unités de compte / parts acquises au contrat et leur valeur totale par fonds d'assurance spécialisé au dernier jour de l'année couverte par le reporting (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies).
- la valeur totale du contrat au dernier jour de l'année écoulée (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- la valeur de rachat du contrat (brute des éventuels impôts à la source) au dernier jour de l'année écoulée (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- les garanties décès et complémentaires assurées au dernier jour de l'année écoulée (ou le premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;
- Pour chaque fonds d'assurance spécialisé au sein duquel le contrat est investi à la fin de l'année :
 - la liste exhaustive de tous les actifs composant le fonds d'assurance spécialisé ;
 - la répartition des investissements par catégories principales d'actifs (monétaires, obligataires et actions) et par devise au dernier jour de l'année écoulée (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) ;

- la valeur totale du fonds d'assurance spécialisé au dernier jour de de l'année écoulée (ou au premier jour de l'année suivant celle couverte par le reporting, selon les usages des compagnies) dans la devise du fonds ;
- la performance du fonds d'assurance spécialisée nette de frais pendant l'année écoulée.

Trimestriellement pour les contrats liés à des fonds d'assurance spécialisés, 90 jours au plus tard suivant la fin de chaque trimestre, les souscripteurs peuvent recevoir sur simple demande :

- la liste exhaustive de tous les fonds d'investissement auxquels leur contrat est adossé, la valeur unitaire des unités de compte / parts, le nombre d'unités de compte / parts acquises au contrat et leur valeur totale par fonds d'investissement au dernier jour du trimestre écoulé (ou au premier jour du trimestre suivant, selon les usages de compagnies) ;
- la valeur totale du contrat au dernier jour du trimestre écoulé (ou au premier jour du trimestre suivant, selon les usages des compagnies).

Toute reproduction doit mentionner sa source

The logo for ACA (Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg) features the letters 'ACA' in a stylized, bold font. The 'A' on the left is black, the 'C' in the middle is pink, and the 'A' on the right is black.

Amplifying Insurance

Suivez l'ACA en vous inscrivant à la newsletter News@ACA sur www.aca.lu



www.aca.lu



[@ACALuxembourg](https://twitter.com/ACALuxembourg)



[ACA Luxembourg](https://www.linkedin.com/company/aca-luxembourg)

**ACA - Association des Compagnies
d'Assurances et de Réassurances du
Grand-Duché de Luxembourg**
12, rue Erasme, L - 1468 Luxembourg
Tél. : (+352) 44 21 44-1